

La fréquentation dans les hébergements collectifs d'avril à septembre 2007

Mireille LEFEBVRE - INSEE

L'ensemble des hébergements collectifs (résidences de tourisme, villages de vacances, auberges de jeunesse, maisons familiales...) peut accueillir 91 500 personnes en Languedoc-Roussillon. D'avril à septembre 2007, près de 5,5 millions de nuitées ont été enregistrées dans ce type d'hébergement.

Les familles et clients individuels représentent l'essentiel de la clientèle des villages de vacances et résidences de tourisme. Les groupes scolaires et colonies privilégient les hébergements de type centres de vacances ou auberges de jeunesse dont ils constituent pratiquement la moitié de la clientèle.

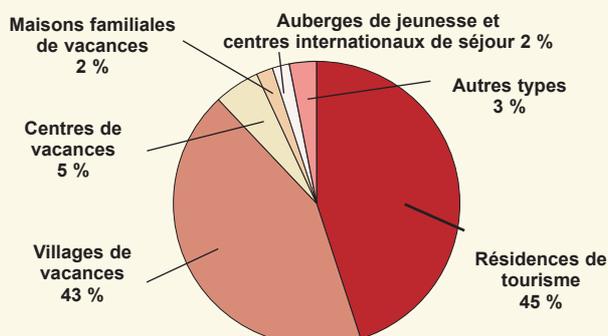
Un total de 91 000 places

Le Languedoc-Roussillon propose 91 500 places dans les hébergements collectifs. 45 % d'entre elles se trouvent dans les résidences de tourisme et 43 % dans les villages de vacances (voir définitions). Le nombre de résidences de tourisme connaît une croissance élevée sur l'ensemble du territoire national.

Les villages de vacances ont des capacités très importantes, en moyenne 340 places par structure (260 places dans les résidences de tourisme). A l'opposé, les centres de vacances et les auberges de jeunesse n'atteignent pas 100 places.

Les résidences de tourisme et les villages de vacances totalisent neuf places sur dix

Répartition des places par type d'hébergement en Languedoc-Roussillon

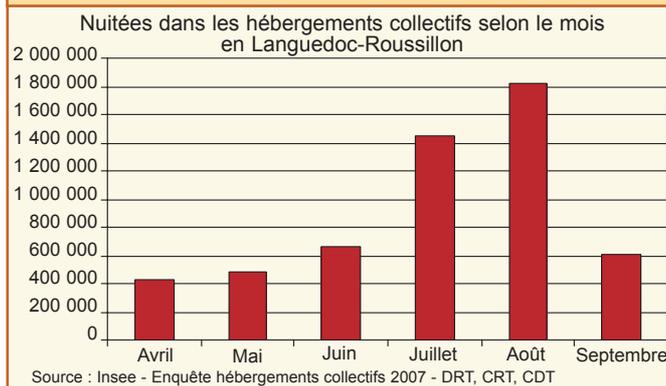


Source : Insee - Enquête hébergements collectifs 2007 - DRT, CRT, CDT

Autant de nuitées que dans les hôtels

D'avril à septembre 2007, les hébergements collectifs totalisent 5 450 000 nuitées, ce qui est très légèrement supérieur au chiffre affiché par les hôtels sur la même période (5 314 000). Le tiers de ces nuitées a lieu en août et plus du quart en juillet, soit au total 60 % pendant les deux mois d'été.

Le tiers des nuitées ont lieu en août



Durant la même période, 800 000 clients séjournent en Languedoc-Roussillon dans les hébergements collectifs. La moitié des arrivées ont lieu en juillet et août.

La zone du littoral accueille sept nuitées sur dix

Les résidences de tourisme et les villages de vacances concentrent neuf nuitées sur dix. Les auberges de jeunesse connaissent des arrivées plus également réparties sur la saison que les autres hébergements collectifs. Leur clientèle, plutôt composée de jeunes adultes, utilise autant ce type d'hébergement en dehors du plein été.

Sept nuitées sur dix en bord de mer en Languedoc-Roussillon

Nuitées par type d'hébergement collectif	Nuitées par zone touristique	Nuitées par mois	
		Mois	Nombre de nuitées
Village de vacances	Littoral 70 %	Avril	8 %
Maison familiale	Passage 12 %	Mai	9 %
Résidence de tourisme	Arrière-Pays 4 %	Juin	12 %
Centre de vacances	Montagne 14 %	Juillet	27 %
Auberge de jeunesse		Août	33 %
		Septembre	11 %
Total	Total 100 %	Total	100 %

Source : Insee - Enquête hébergements collectifs 2007 - DRT, CRT, CDT

Des séjours d'une semaine en moyenne

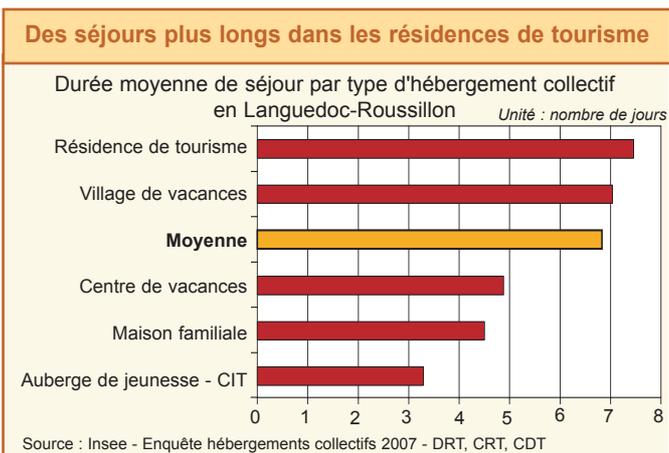
La durée moyenne de séjour s'établit à 6,8 jours et s'approche ainsi de celle constatée dans les campings. En juillet et en août, période traditionnelle de vacances familiales, les touristes restent un peu plus longtemps que durant les autres mois.

La durée de séjour est plus longue dans les résidences de tourisme et dans les villages de vacances que dans les autres hébergements collectifs.

Le littoral se distingue des trois autres zones touristiques, arrière-pays, passage et montagne par des séjours sensiblement plus longs.

Des séjours un peu plus longs en juillet et août					
Durée moyenne de séjour en Languedoc-Roussillon (en nombre de jours)					
par type d'hébergement collectif	par zone touristique	pour les mois de			
Auberge de jeunesse	3,3	Arrière-pays	5,7	Avril	5,5
Maison familiale	4,5	Passage	5,8	Mai	4,5
Centre de vacances	4,9	Montagne	5,9	Juin	5,6
Moyenne	6,8	Moyenne	6,8	Juillet	8,0
Village de vacances	7,0	Littoral	7,4	Août	8,1
Résidence de tourisme	7,5			Septembre	6,8
				Moyenne	6,8

Source : Insee - Enquête hébergements collectifs 2007 - DRT, CRT, CDT



La clientèle étrangère occupe une nuitée sur cinq

La clientèle étrangère représente 21 % des nuitées des hébergements collectifs. Cette part est très proche de celle constatée dans l'hôtellerie (23 %), alors qu'elle atteint le tiers dans les campings.

Avec une nuitée sur trois, la fréquentation étrangère est assez importante dans les auberges de jeunesse. Cette fréquentation atteint 40 à 50 % en dehors de la période estivale. Ce type d'hébergement collectif convient particulièrement aux jeunes qui désirent voyager à moindre coût. Les résidences de tourisme sont aussi un peu plus fréquentées par les étrangers (29 % des nuitées) que les autres hébergements collectifs.

80 % des nuitées consommées par des familles ou des clients individuels

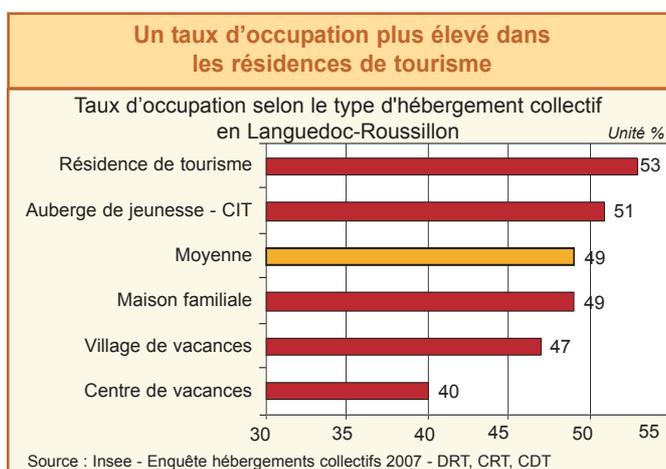
Les individuels et les familles constituent l'essentiel de la clientèle des villages de vacances et des résidences de tourisme (resp. 84 et 92 % des nuitées). Les classes et colo-

nies fréquentent beaucoup plus les centres de vacances et les auberges de jeunesse où ils représentent entre 40 et 50 % des nuitées.

En août, les trois-quarts des places sont occupées

Sur l'ensemble de la saison, d'avril à septembre, le taux d'occupation atteint presque 50 %, avec une pointe à 64 % en juillet et 74 % en août. Le taux d'occupation des résidences de tourisme est plus élevé que celui des autres types d'hébergement, il atteint 79 % au mois d'août. L'augmentation est importante par rapport au mois de juillet. L'écart entre juillet et août n'est pas aussi élevé dans les autres hébergements collectifs.

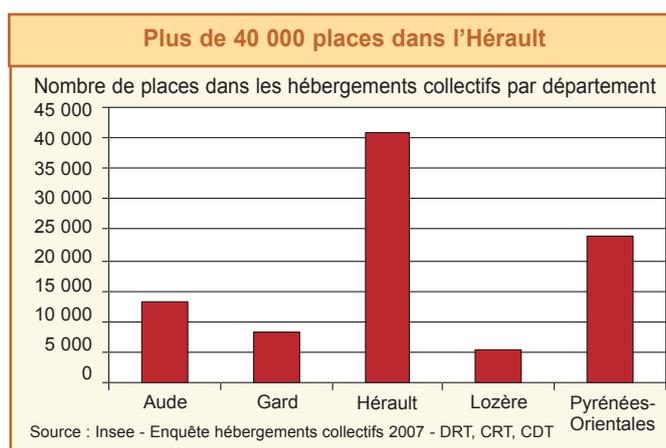
A l'inverse, c'est au mois d'août que les centres de vacances ont le plus faible taux d'occupation. Ce taux est plus élevé en juillet qu'en août, c'est aussi le cas des auberges de jeunesse. Les colonies de vacances drainent plus de jeunes en juillet car le mois d'août reste le mois des vacances traditionnelles en famille.



Presque la moitié des places dans l'Hérault

L'Hérault concentre 45 % des places dans les hébergements collectifs (cf. en 2006, 35 % des chambres d'hôtel, 40 % des emplacements de camping). Les structures y sont plus grandes que la moyenne régionale : presque 290 places par hébergement collectif.

Les Pyrénées-Orientales regroupent un peu plus du quart des places. La Lozère réussit à offrir 6 % des places dans des structures assez petites. La part du département du Gard est relativement modeste, sa partie littorale étant limitée.



La répartition des nuitées de la saison 2007 correspond à peu près à celle du parc. Le département de l'Hérault domine avec 45 % des nuitées et de la capacité d'accueil.

La durée moyenne de séjour dépasse 7 jours dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Hérault. Dans ce dernier, elle atteint presque 9 jours en août.

Plus de classes et de colonies dans le Gard et en Lozère

Dans l'Aude, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, la part des nuitées des clients individuels et familles est proche de 85 %. Le reste se répartit entre séminaires et congrès, groupes sportifs ou du 3^{ème} âge, ou encore classes et colonies.

Dans le Gard et en Lozère, les classes et colonies représentent 20 % des nuitées. Les centres de vacances adaptés à ce type de clientèle et les auberges de jeunesse y sont plus présents que dans les autres départements.

Des taux d'occupation moins élevés en Lozère

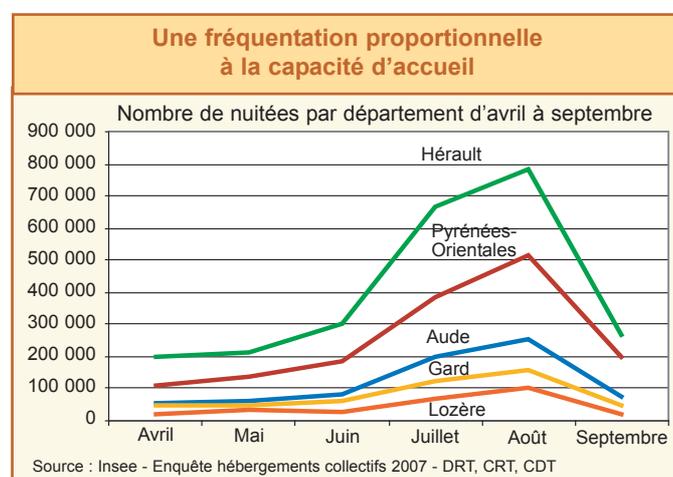
Les établissements de l'Aude connaissent les plus forts taux d'occupation et plus particulièrement en juillet et en août. En Lozère, ils sont globalement plus faibles que dans les autres départements, sauf en juillet et en août. Le Gard a la particularité d'avoir le taux le plus élevé au printemps (voir graphiques page suivante).

Des hébergements de plus petite taille en Lozère			
	Répartition des hébergements collectifs	Répartition des places	Taille moyenne des hébergements en nombre de places
Aude	16 %	14 %	208
Gard	13 %	9 %	169
Hérault	37 %	45 %	288
Lozère	11 %	6 %	133
Pyrénées-Orientales	23 %	26 %	269
Languedoc-Roussillon	100 %	100 %	239

Source : Insee - Enquête hébergements collectifs 2007 - DRT, CRT, CDT

Un place sur deux est occupée en moyenne				
	Nombre de nuitées (en milliers)	Participation (en %)	Durée moyenne de séjour	Taux d'occupation (en %)
Aude	724 471	13 %	6,2	52 %
Gard	482 436	9 %	5,9	50 %
Hérault	2 430 810	45 %	7,2	51 %
Lozère	279 171	5 %	6,4	40 %
Pyrénées-Orientales	1 535 183	28 %	7,1	47 %
Total Région	5 452 071	100 %	6,8	49 %

Source : Insee - Enquête hébergements collectifs 2007 - DRT, CRT, CDT



Hébergements collectifs, hôtels et campings en Languedoc-Roussillon

Au total, 530 000 touristes et personnes de passage peuvent être logés chaque jour dans l'ensemble des hébergements du Languedoc-Roussillon, hors résidences secondaires. Les campings représentent les deux tiers de la capacité d'accueil, loin devant les hébergements collectifs.

Sur la période allant de mai à septembre, avec un taux d'occupation moyen de 52 %, les hébergements collectifs se situent entre les hôtels et les campings et, quel que soit le mois, la hiérarchie est toujours la même : les hôtels enregistrent le taux le plus fort, 66 % sur la saison, alors que les campings n'atteignent que 40 % (mais 52 % pour les emplacements équipés d'un hébergement, bungalow ou mobil-home). Cependant, en juillet et en août, quand la fréquentation est au plus haut, l'écart entre les trois types d'hébergement se réduit sensiblement.

Fréquentation selon le type d'hébergement en Languedoc-Roussillon				
De mai à septembre 2007	Nombre de nuitées (en milliers)	Nombre d'arrivées (en milliers)	Durée moyenne de séjour	Taux d'occupation en %
Hébergements collectifs	5 022	720	7,0	52,1
Hôtels	4 693	2 633	1,8	65,7
Campings	16 633	2 319	7,2	39,6

Source : Insee - Enquête hébergements collectifs 2007 - DRT, CRT, CDT

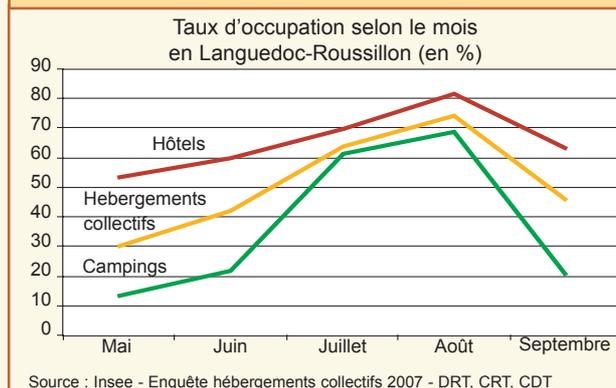
Nombre d'établissements et capacité d'accueil des différents types d'hébergements en Languedoc-Roussillon

	Nombre 2007	Capacité en places	% de la capacité régionale
Hébergements collectifs	380	91 500	17
Meublés labellisés (*)	8 260	37 200	7
Hôtels de tourisme	930	53 400	10
Campings	755	351 700	66
Ensemble		533 800	100

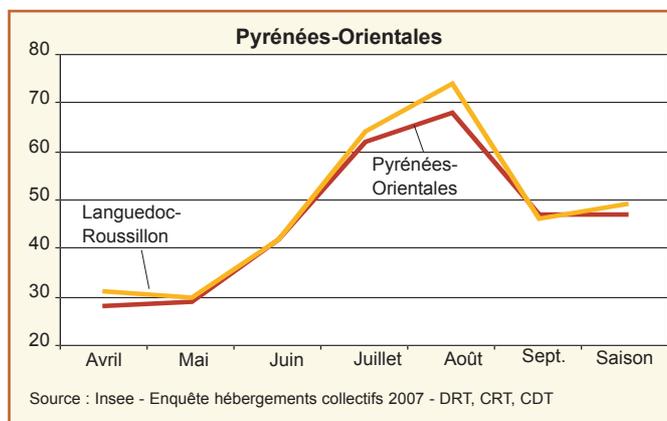
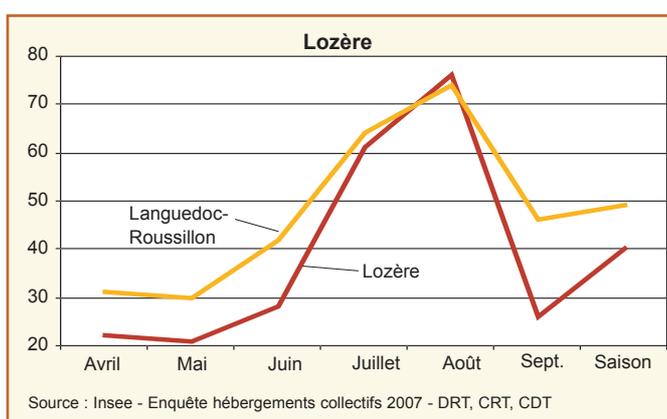
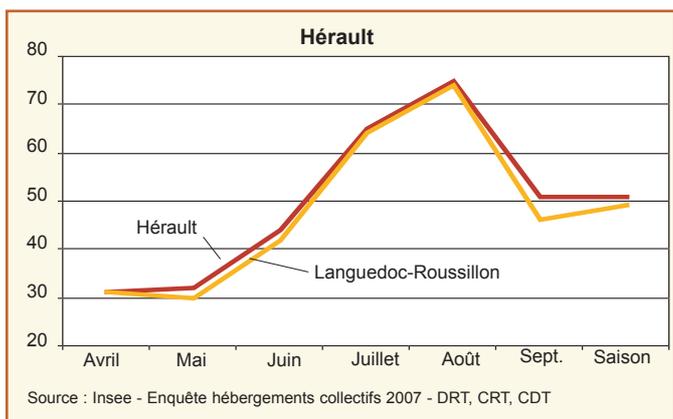
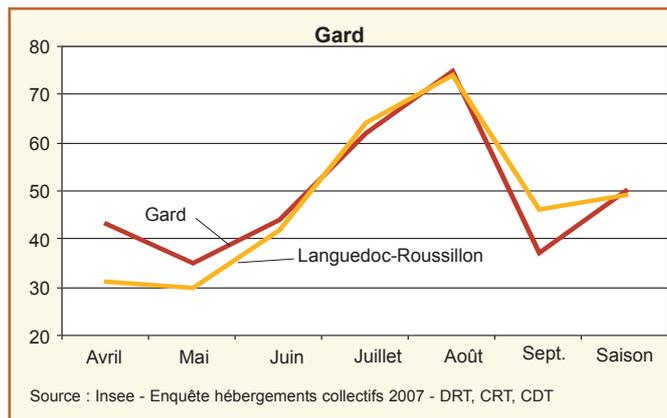
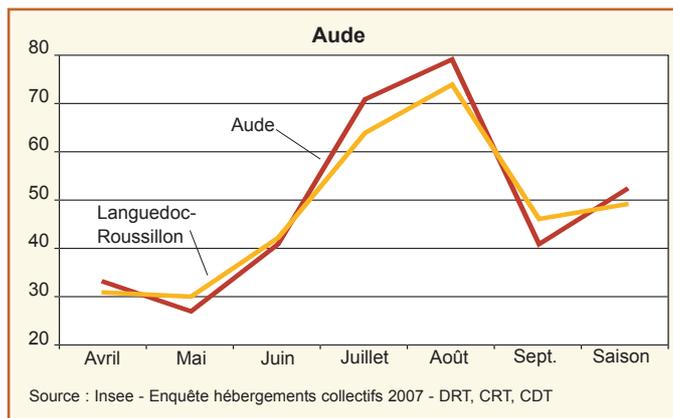
(*) Données 2006

Source : Insee - Enquête hébergements collectifs 2007 - DRT, CRT, CDT

Le taux d'occupation des hébergements collectifs : entre celui des hôtels et celui des campings



Dans l'Aude, le taux d'occupation des hébergements collectifs atteint 80 % en août



Pour en savoir plus

- La fréquentation hôtelière en février, *Repères Conjoncture* N° 8, avril 2008.
- Bilan de la saison touristique 2007 en Languedoc-Roussillon, *Repères Synthèse «L'année économique et sociale 2007»* N° 4, avril 2008.
- Les meublés labellisés en Languedoc-Roussillon en 2006, *Repères Chiffres* N° 10, août 2007.
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques : www.insee.fr
- Secrétariat d'Etat au Tourisme : www.tourisme.gouv.fr
- Observatoire National du Tourisme : www.ont-tourisme.com
- Observatoire Régional du Tourisme Languedoc-Roussillon : www.sunfrance.net/observatoirelr

Une enquête en partenariat

L'enquête sur les hébergements collectifs est le fruit d'un partenariat entre le Comité régional au tourisme, la Délégation régionale au Tourisme et les comités départementaux du tourisme et l'Insee Languedoc-Roussillon. La première a eu lieu en 2007. Cette enquête comptabilise les séjours touristiques dans les hébergements collectifs de type : village de vacances, maison familiale, auberge de jeunesse, centre international de séjour, résidence de tourisme, centre de vacances. La collecte des données s'effectue chaque mois par voie postale auprès des exploitants. Les résultats présentés dans cette publication concernent les séjours des mois d'avril à septembre inclus.



Les différents types d'hébergements collectifs

■ **Résidence de tourisme (y compris résidences hôtelières)** : c'est un établissement commercial d'hébergement, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière, constitué d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires. Il est offert en location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile. La résidence de tourisme est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale. Les résidences de tourisme stricto sensu, sont homologuées et classées de 1 à 4 étoiles. Par convention sont prises en compte ici les autres résidences ni classées ni homologuées.

■ **Village de vacances** : c'est un ensemble d'hébergements faisant l'objet d'une exploitation globale à caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs, selon un prix forfaitaire comportant la fourniture de repas ou de moyens individuels pour les préparer et l'usage d'équipements collectifs permettant des activités de loisirs sportifs et culturels. Les villages de vacances comprennent des hébergements individuels ou collectifs et des locaux affectés à la gestion et aux services ainsi que des installations communes destinées aux activités à caractère sportif et aux distractions collectives. Pour les repas, il y a un restaurant ou une cuisine individuelle par logement avec ou sans distribution de plats cuisinés. Ils sont classés en catégories " confort " et " grand confort ".

■ **Maison familiale de vacances** : c'est un établissement sans but lucratif, à caractère social, familial et culturel qui a pour principale vocation l'accueil des familles pendant leurs vacances et leurs loisirs. Elle est, en priorité, ouverte aux familles ayant des revenus modestes. Elles sont agréées par la DDASS. Une maison familiale de vacances peut être composée d'hébergements variés : appartement, gîte, chambre, emplacement (type camping).

■ **Centre de vacances** : c'est un établissement permanent ou temporaire, où sont collectivement hébergés hors du domicile familial, à l'occasion de leurs vacances scolaires, de leurs congés professionnels ou de leurs loisirs, des mineurs âgés de plus de 4 ans (colonies de vacances, centres de vacances collectives d'adolescents, camps équipés pour les jeunes,...) Il possède un agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Un centre de vacances peut être composé d'hébergements variés : dortoir, appartement, gîte, chambre, emplacement (type camping).

■ **Auberge de jeunesse** : c'est un établissement régi par une association à but non lucratif, qui offre aux usagers un hébergement et un service de restauration limité et/ou une cuisine individuelle de même que d'autres prestations, programmes et activités. Cet établissement est principalement destiné aux jeunes. L'auberge de jeunesse possède un double agrément : le Ministère de la jeunesse et des sports et le Ministère de l'éducation nationale.

■ **Centre international de séjour** : il a une double vocation, hébergement et restauration ; c'est aussi un lieu culturel. Son concept repose sur la convivialité, la rencontre et les échanges internationaux. Il dispose donc d'importants espaces collectifs favorisant la découverte et la rencontre. Il possède un double agrément Ministère de la jeunesse et des sports et Ministère de l'éducation nationale.

Définitions

■ **Nuitées** : nombre total de nuits passées par les clients dans un hébergement collectif. Ainsi 6 nuitées seront comptabilisées pour un couple séjournant 3 nuits consécutives dans un village de vacances, de même que pour 6 personnes ne séjournant qu'une seule nuit.

■ **Arrivées** : nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans le même hébergement collectif.

■ **Taux d'occupation** : rapport obtenu en divisant le nombre d'équipements occupés par le nombre d'équipements effectivement disponibles (c'est-à-dire en excluant les fermetures saisonnières). Le calcul tient donc compte des seuls jours d'ouverture.

■ **Durée moyenne de séjour** : rapport entre le nombre de nuitées et le nombre d'arrivées.

■ **Place** : le couchage pour une personne en lit simple ou double.



www.insee.fr

Directeur de la publication : Henri THERON

INSEE Languedoc-Roussillon — 274, allée Henri II de Montmorency — 34064 Montpellier CEDEX 2

Téléphone : 04 67 15 70 00 — Télécopie : 04 67 15 71 71 — Information du public^(*) : 08 25 88 94 52

Mél : insee-contact@insee.fr

^(*) 0,15 euro la minute

Exemplaire non destiné à la vente

ISSN n° 1251-2036

© INSEE 2008